

MINISTRE DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

portant nomination des membres de la
Délégation Spéciale de la Commune de
Dolisie.

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

-:-

VISA :
Membre du Bureau Politique, Chargé
de l'organisation:

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire
du Congo;

P.N'ZE, - VU la Loi Municipale du 5 Avril 1884, modifiée par la Loi n°55-148
du 18 Novembre 1955 et les textes subséquents;

VU l'Ordonnance n°63/4 du 14 Septembre 1963 sur l'organisation muni-
cipale;

VU le Décret n°63/312 du 17 Septembre 1963 portant dissolution des
Conseils municipaux et nomination des Délégations spéciales;

VU le Décret n°63/369 du 19 Novembre 1963 portant nomination des
Délégations spéciales appelées à remplir les fonctions des Conseils muni-
cipaux de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie;

SUR proposition du Ministre de l'Administration du Territoire;

Le Conseil d'Etat entendu,

SECRET

ARTICLE 1° - Sont nommés membres de la Délégation spéciale de la Commune
de **DOLISIE**, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - N'ZIKOU Lamy-Raymond, Instituteur-Adjoint, Maire de Dolisie
- 2 - GOMA Serge-Armand, Commis des S.A.F., Membre 1er Adjoint au Maire
- 3 - MORBO Richard , Moniteur Supérieur, Membre 2° Adjoint au Maire
- 4 - KANGA René , Comptable aux Ets. SERRANO, Membre
- 5 - N'BAHI Pierre , Chauffeur à la Mairie de Dolisie, Membre
- 6 - NABONA Marie , Présidente Régionale de l'URFC, Membre
- 7 - TORBET François , Chauffeur au Service des Contributions Directes,
Membre.
- 8 - BOULAMBA Joachim , Moniteur de l'Enseignement de 4° échelon en service
à l'Inspection Primaire à Dolisie.

ARTICLE 2 - Le présent Décret annule les dispositions du Décret n°63-369
du 19 Novembre 1963 notamment en ce qui concerne la nomination de la Délé-
gation spéciale de Dolisie.

ARTICLE 3 - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Président de la République
LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE,

Fait à BRAZZAVILLE, le 29 Décembre 1970

LE CHEF DE BATAILLON MARIEN N'GOUABI.

D. ITOUA

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTE ET DU TRAVAIL,

B. MATINGOU.

CH. N'GOUOTO.

APPELLATIONS:

PR.	1	Mairie DOLISIE	4
EAT/CAB.	2	INTERESSES	
DGAT/CAP.	2	J.O.R.P.C.	1
PROTON	1	ARCHIVES	2/00